

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 6308 à 6319

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« En aucun cas une zone ne pourra être qualifiée de périmètre d'usage de consommation exceptionnel si la clientèle concernée est à plus de douze minutes de trajet en transport en commun. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter la création de périmètre d'usage de consommation exceptionnelle aux zones où la clientèle concernée est à proximité afin d'éviter au maximum la production de gaz à effet de serre.

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 6308 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 6309 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 6310 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 6311 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 6312 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 6313 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 6314 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 6315 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel

Adt n° 6316 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 6317 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 6318 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 6319 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille